

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3214 - Jeudi 09 Août 2018 - Prix : 200 Fc

L'APRÈS RÉFÉRENDUM

La nouvelle constitution révisée entre en vigueur



JUSTICE

**Me Moudjahid dénonce la «longue
garde à vue» de Barwane**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10, Août 2018**

Lever du soleil:
06h 25 mn
Coucher du soleil:
18h 02mn

Fajr : 05h 12mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 17mn
Maghrib: 18h 05mn
Incha: 19h 19mn



INTERVIEW / IBRAHIM ABDOURAZAK ALIAS RAZIDA

Razida : "Un lion peut se reposer mais ne se fatigue jamais"

Dans une interview exclusive accordée à La Gazette des Comores/ Hzk presse, le coordinateur de l'Union de l'Opposition, Ibrahim Abdourazak alias Razida est revenu sur le scrutin du 30 juillet dernier. Dans cet entretien, l'ancien directeur général d'El-Maarouf désapprouve les propos du ministre de l'Intérieur ainsi que ses agissements face à la presse et la liberté d'expression.

Question : La Cour suprême a validé la large victoire du oui. Quel est votre sentiment quand on sait que l'opposition appelait au boycott ?

Ibrahim Abdourazak Razida : Cette large victoire annoncée par le pouvoir ne m'étonne pas. Par rapport au scrutin référendaire qui a eu lieu le 30 juillet dernier, s'ils annoncent que le référendum est passé à 200%, c'est tout à fait normal car on s'attendait à quelque chose de ce genre. Mais en réalité, le référendum est passé par rapport aux gens qui se sont présentés dans les urnes et dont vous le savez très bien qu'il s'agit des mêmes personnes qui dirigeaient et mettaient les bulletins dans ces urnes car tout le monde est conscient que la population ne s'est pas présentée dans les bureaux de vote. Cela peut se comprendre aussi car on le sait tous qu'avant le jour du scrutin, personne n'a vu ni les bulletins ni les listes électorales. Tout a été bloqué et dans ce contexte, ils auraient pu remplir les procès-verbaux en montrant que le taux de participation a été considérable. En conclusion, on peut dire que le Oui

est passé à 200% par rapport aux urnes pleines mais pas par rapport aux inscrits. Et ce même constat est fait par la communauté internationale présente en tant qu'observateur. Et par rapport à l'abstention, nous considérons cette victoire comme étant celle du peuple et nous tenons à les féliciter car ils ont su montrer leur ras le bol en désavouant complètement le président actuel par le biais de ce scrutin. Les 21% que nous avons annoncés se prouvent car dans tous les partis qui ont contribué à l'élection d'Azali, Juwa seul représentait le plus de pourcentage. Mais les autres partis n'ont rien ramené.

Question : Le ministre de l'Intérieur accuse ouvertement l'opposition d'être le commanditaire de l'attaque sur le sergent Radjabou, le 30 juillet dernier. Comment les partis vivent ces accusations ?

IAR : Le ministre de l'Intérieur reste fidèle à lui-même. Donc cela ne vaut pas la peine d'apporter des éléments de réponse par rapport à ses agissements et à ses propos. Il reste fidèle à lui-même. Il oublie qu'il a des responsabilités d'Etat. Il n'est même pas le ministre de la Justice et au lieu de respecter la justice, la Gendarmerie et la Police sur leurs investigations, il a automatiquement et rapidement accusé des gens en disant que c'était Juwa. Je respecte le ministre de l'Intérieur mais je ne suis pas d'accord avec les propos qu'il a tenus et qui ne correspondent pas à la réalité de ses responsabilités. Quand il accuse

l'opposition, je trouve cela absurde et cela ne mérite aucune réponse.

Question : Plusieurs membres de l'opposition sont placés en mandat de dépôt depuis les accusations du Ministre. Quelle sera la ligne de défense de l'opposition sur cette affaire ?

IAR : Non, il ne s'agit pas de la défense de l'opposition mais d'abord des gens qui sont accusés et ceux qui sont arrêtés. Ce n'est pas l'opposition qui est arrêtée mais des gens, membres de l'opposition, qu'on accuse de quelque chose donc je ne peux pas me placer à la place de la justice car je respecte cette justice et j'attends les décisions qu'elle va rendre car l'opposition n'a rien organisé. Nous ne sommes pas là pour accuser l'autre côté ni qui que ce soit ; ce qui est sûr c'est que j'ai confiance en la justice qui est là pour jouer son rôle de même pour les investigations des brigades de recherches, alors laissons les libres d'agir à leur façon et de mener à bien leur travail. J'ai confiance en ces gens-là et je sais très bien que ce n'est pas un complot de l'opposition.

Question : Comment avez-vous vécu l'intervention de Mohamed Ali Soilihi, en tant que membre de l'UPDC ?

IAR : Je tiens tout d'abord à remercier Mohamed Ali Soilihi car il a su montrer qu'il est vraiment la personne qui mérite d'être à la tête de ce pays. Il a montré sa dignité et a fait une déclaration digne d'un futur responsable. Ses propos sont



Ibrahim Abdourazak alias Razida coordonnateur de l'Union de l'opposition

laissés à l'appréciation du peuple comorien. Mais je pense qu'il était nécessaire qu'il s'exprime d'abord pour remercier le peuple comorien, la diaspora qui a toujours été derrière cette cause et tous les partis politiques et les membres de la société civile unis derrière cette cause commune. Et que la lutte continue.

Question : Les événements récents font état d'une liberté de presse mise à mal dans le pays. C'est ainsi que l'on a pu entendre le ministre de l'information s'en prendre ouvertement à la journaliste Faiza Soulé. Comment qualifiez-vous ces agissements ?

IAR : Je ne peux m'aligner ni sur les directives ni sur le comportement. Ce qui est sûr, jamais, jamais et jamais manguier n'a donné des ananas, c'est chose impossible. Un manguier ne donne que des man-

gues. Donc il ne faut pas s'attendre à quelque chose d'extraordinaire. Mais c'est ce que nous sommes en train de défendre car le début d'une dictature c'est ça et c'est contre ça que nous sommes en train de lutter. On nous a emprisonnés tous les jours pour rien et pourtant, on est là. Ils croyaient qu'on allait être fatigué à demander cette liberté mais un lion peut se reposer mais ne se fatigue jamais donc nous sommes là et on restera là. Je suis vraiment désolé que le ministre de l'Intérieur se permette de gifler un journaliste et qu'il n'y ait aucune réaction du gouvernement donc on peut dire que c'est ce gouvernement qui le pousse à réagir ainsi. On peut même dire que le président le cautionne. Et dans ce contexte, nous condamnons haut et fort les pratiques contre la liberté d'expression.

A.O Yazid

RÉFÉRENDUM 2018

Bambao, « région la plus influente » du scrutin ?

Après les résultats officiels du référendum du 30 juillet dernier, la région de Bambao à Ngazidja

s'enorgueillit d'être la plus influente vu les résultats dans cette région dont est issu l'actuel

Ministre des finances, Saïd Ali Siad Chayhane. Un détail non négligeable pour les organisateurs

de la campagne de cette région de Ngazidja.

ont voté pour le nul. Ce qui fait que « le oui a eu 12 875 ce qui correspond à 92,5% et 192 ont choisi le non qui obtient 7,8% ».

Devant la presse lundi après-midi, l'ancienne direction de campagne a dit sa pleine satisfaction des résultats confirmés par la Cour suprême. « Vu le résultat général de la Cour qui parle de 62,71% de taux de participation, seule Bahani ici à Ngazidja a enregistré 71,08%. Cela signifie que Bambao a bien travaillé », s'est réjoui Maoulida Mmadi, chargé des activités de la campagne à Bambao qui compte 17 villes et villages.

Pour Omar Twawilou, directeur de campagne, « chacune de ces localités s'est largement manifestée ». Une réponse à la forte mobilisation observée lors des meetings organisés à Mvouni, Mdé et Ikoni selon lui. Sur les 52 bureaux de la région, avec quelques 20 615 inscrits, 14 807 ont fait le déplacement pour aller voter. « C'est énorme! », a lâché Maoulida qui ajoute que 891

A en croire Maoulida, cette région celle du Oui au projet de révision constitutionnelle du président Azali. Cela est tout à fait normal. Pour Abdou Salam, trésorier général de la campagne, « c'est la région de Saïd Ali Chayhane, actuel ministre des finances et tout le monde sait que Bambao est le fief d'Azali. Personne ne peut nier qu'Azali a été soutenu massivement par Bambao. Cela veut dire qu'à la prochaine élection, Bambao sera cent pour cent derrière Azali ». Les conférenciers ont condamné avec fermeté l'acte barbare essuyé par le sergent Ali Radjabou.

Ibnou M. Abdou



Membres de l'équipe de la campagne du OUI dans le Bambao

L'APRÈS RÉFÉRENDUM

La nouvelle constitution révisée entre en vigueur

La Constitution révisée devrait être mise en vigueur dès la date de proclamation des résultats officiels. Depuis hier, c'est chose faite avec le communiqué de Beit Salam qui fait un bref rappel des nouvelles dispositions constitutionnelles, notamment la suppression des postes de vice-présidents, des conseils des îles, des commissariats insulaires, de la Cour Constitutionnelle et de la Haute Cour de justice.

« [...] Le gouvernement actuellement en fonction et dont les Vice-présidents du reste, chargés de ministères font parties, disparaît et le président de l'Union procède à la nomination d'un nouveau Gouvernement. Dans les faits, la nomination du nouveau Gouvernement, et la passation de

service entre les anciens et les nouveaux membres, prennent un temps », lit-on dans le communiqué de Beit Salam rendu public hier mercredi, et dont La Gazette des Comores s'en est procuré une copie.

Le communiqué précise que le président de la République s'accordera le temps nécessaire à la formation d'une nouvelle équipe, en maintenant ses ministres à leurs postes. « Pour éviter un vide institutionnel et de permettre à l'Etat de faire face à toute situation, il est de tradition républicaine, que le Gouvernement actuellement en fonction assure les affaires courantes en attendant la nomination du nouveau Gouvernement », rapporte le même communiqué.

Les observateurs s'attendaient surtout à un décret du chef de l'Etat

mettant fin aux fonctions de son gouvernement, conformément à la nouvelle configuration politique et institutionnelle, et surtout pour engager immédiatement les consultations d'usage pour former la nouvelle équipe, qui, soit dit en passant devra en principe refléter le nouveau paysage politique né du processus référendaire.

Un nouveau gouvernement plus étoffé qui satisfera sans doute la coalition hétéroclite soutenant le président Azali Assoumani, à travers l'alliance de la vingtaine de partis et mouvements politiques qui se réclament de la mouvance présidentielle. La population elle, est donc dans l'attente du remaniement du Gouvernement, imminent, où des partis comme le Ridja de Larifou ou encore le Radhi de Msaïdié trouveraient enfin leur

place au côté de la Crc et Orange.

Le communiqué précise que « en ce qui concerne les autres institutions, leur mise en place ne nécessite pas de transition car les dispositions les concernant ne nécessitent pas de textes d'application et par conséquent, sont d'application immédiate ». Ces mots laissent comprendre qu'à compter du 6 août, jour de la proclamation des résultats officiels par la cour suprême, les conseils et les commissariats des îles, la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de la Justice n'ont plus d'existence légale en vertu de cette nouvelle constitution révisée.

La présidence de l'Union recommande aux gouverneurs des îles autonomes de « procéder immédiatement, à la nomination de leurs collaborateurs conformément aux

dispositions prévues par la Constitution », des collaborateurs qui porteront le titre de conseiller du Gouverneur au lieu de commissaires.

Après cette déclaration, reste à voir comment les Exécutifs vont réagir. Joint par La Gazette des Comores, le porte-parole de l'Exécutif de Ngazidja, Issihaka Mdahoma, n'a pas souhaité s'exprimer avant le conseil des commissaires d'aujourd'hui, qui pourrait être le dernier de l'Exécutif de Hassani Hamadi. Mais M. Mdahoma confiera tout de même qu'« il n'y a pas eu de référendum et les réformes à appliquer sonnent plutôt comme un coup d'Etat ».

A.O Yazid

JUSTICE

Me Moudjahid dénonce la «longue garde à vue» de Barwane

L'avocat d'Ahmed Hassane El-Barwane a fait le point hier mercredi sur la situation de son client, actuellement en détention provisoire. Me Moudjahid dénonce un acharnement envers ce dirigeant politique, secrétaire général du parti Juwa, et sa longue garde à vue.

Arrêté le 31 juillet dernier, le secrétaire général du parti Juwa se trouve actuellement en détention provisoire. Hier mercredi, son avocat, Me Moudjahid Abdoulbastoi a fait le point sur la situation de son client, convaincu que ce dernier vit un acharnement du pouvoir central parce qu'il est le chef de file du principal parti de l'opposition, le Juwa.

« Avant qu'il soit à nouveau arrêté, mon client avait l'interdiction de voyager, son passeport a été confisqué et il a été arrêté à plu-

sieurs reprises. Le voir aujourd'hui en détention après avoir écopé une peine d'un an avec sursis, on ne peut que constater un acharnement du pouvoir central en la personne

d'Ahmed Barwane, déclare Me Moudjahid Abdoulbastoi. On a l'impression que ce qui dérange aujourd'hui, ce sont ses opinions et son franc parler ».



Me Moudjahid avocat de la famille Barwane

Au cours de sa conférence de presse, l'avocat est revenu sur la longue garde à vue de son client. Arrêté le 31 juillet, Barwane a été déféré au parquet le 6 Aout dernier avant d'être renvoyé en détention provisoire. Une procédure que son avocat conteste vivement. « En flagrant délit comme dans une enquête préliminaire, la garde à vue est de 24h à 48 heures maximum. Mais pas six jours », poursuit-il, avant d'ajouter que « ce qu'on n'arrive pas à comprendre, c'est qu'on ne voit pas de trace dans le dossier qui montre le prolongement de la garde à vue. On ne peut que déduire que la théorie de l'acharnement est justifiée ».

Barwane est poursuivi pour trois chefs d'accusation à savoir association de malfaiteur, complicité de tentative d'assassinat et de coups et blessures volontaires. Son avocat se dit engagé dans une bataille juridique, civile et administrative; l'ar-

restation d'Ahmed Barwane aurait un lien avec une ancienne affaire le concernant avec une banque de la place.

« L'homme d'affaires Ahmed Barwane et la banque avaient une entente sur une affaire les concernant. Mais à notre grande surprise, une procédure sur l'affaire a été engagée le 27 mai dernier et une ordonnance a été rendue le 31 mai et notifiée le 6 juin dernier à Barwane en prison. L'arrestation est purement politique », regrette Me Moudjahid. Un contact a été pris avec le juge en charge du dossier afin de programmer l'interrogatoire de fond.

Mohamed Youssouf

Communiqué de la Présidence sur l'application de la Constitution révisée

" Selon l'Arrêt n°18-006/CS en date du 6 août 2018, de la Cour Suprême, le projet de révision de la constitution de l'Union des Comores soumis au référendum du 30 juillet 2018 est approuvé par 92,34%.

En application de l'Article 117 de la Constitution révisée, celle-ci entre en vigueur à la date de proclamation des résultats officiels.

Aussitôt après l'entrée en vigueur de ladite Constitution, les vice-présidents, les commissariats et les Conseils des Iles, la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de Justice disparaissent.

En conséquence, le Gouvernement actuellement en fonction et dont les Vice-présidents du

reste, chargés de ministères font parties, disparaît et le Président de l'Union procède à la nomination d'un nouveau Gouvernement.

Dans les faits, la nomination du nouveau Gouvernement, et la passation de service entre les anciens et les nouveaux membres, prennent un temps.

Pour éviter un vide institutionnel et permettre à l'Etat de faire face à toute situation, il est de tradition républicaine, que le Gouvernement actuellement en fonction assure les affaires courantes en attendant la nomination du nouveau Gouvernement. »

En ce qui concerne les autres institutions, leur mise en place ne nécessite pas de transition car les dispositions leur concernant ne nécessitent pas

de textes d'application et par conséquent, sont d'application immédiate.

Aussi, les Gouverneurs des îles se doivent-ils de procéder immédiatement, à la nomination de leurs collaborateurs conformément aux dispositions prévues par la Constitution.

Pour une harmonisation des institutions insulaires, il serait de grand intérêt que ces collaborateurs portent la même dénomination, en l'occurrence : Conseiller du Gouverneur.

Présidence de L'Union des Comores,
Moroni le 08 août 2018

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Said Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Mohamed Youssouf
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Rahamatouallah Youssouf
Documentation archiviste
 Mariama Mhoma
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

AFFAIRE FAIZA

L'Union de la Presse Francophone apporte son soutien à Faiza

Les soutiens pour la journaliste Faiza affluent. Le 7 Aout dernier, l'Union Internationale de la Presse Francophone déclarait à son tour sa solidarité agissante pour Faïza Soulé Youssouf et pour toutes et tous les journalistes comoriens qui luttent pour défendre la liberté de la presse et une information ouverte et complète dont les Comoriennes et les Comoriens ont besoin.



Pour avoir fait son travail, Faïza Soulé Youssouf, journaliste comorienne se trouve aujourd'hui sous le coup de graves menaces prononcées par le ministre de l'intérieur en charge de l'information. Après avoir obtenu des soutiens de poids, c'est au tour de l'Union Internationale de la Presse Francophone d'apporter sa solidarité

agissante à Faïza Soulé Youssouf et à toutes et tous les journalistes comoriens qui luttent pour défendre la liberté de la presse.

Dans leur communiqué, l'UPF déclare assurer à « Faïza, ses consœurs et ses confrères de son entière solidarité et veillera, en liai-

son avec l'ensemble des organisations de défense des droits humains, à l'arrêt immédiat de toute poursuite et de toute pression sur les journalistes et les médias comoriens ». Pour rappel, la fondatrice de la section comorienne de l'UPF est reprochée d'être de mèche avec les assaillants qui ont agressé un gendarme et fait irruption dans un bureau de vote le 30 juillet dernier.

Première arrivée sur les lieux, il lui est reproché également de « ternir l'image » de son pays. « Ce qui ternit l'image du pays, ce sont les atteintes intolérables à la liberté de la presse et les menaces ainsi proférées contre notre consœur ! », lit-on dans ce communiqué. Ce que la presse comorienne qualifie désormais « d'affaire Faiza » vient de fédérer des journalistes de Mayotte, de Madagascar, de Maurice, de la

Réunion et de l'Union des Comores. Des hommes et des femmes qui viennent de créer le Comité de défense de la liberté de la presse dans l'Océan Indien.

Il s'est attaché des services de plusieurs avocats pour défendre Faïza Soule Youssouf et le travail des journalistes comoriens. Parmi ces défenseurs du droit, nous retiendrons les noms de Fatima Ousseni et Nadjim Ahamada du barreau de Mayotte, Faizat Said Bacar du barreau de Moroni, ainsi que Mihdhoire Ali et Jean Jacques Morel du barreau de Saint Denis de la Réunion. Une réunion est prévue ce vendredi pour faire le point sur les derniers événements sur les atteintes à la liberté de presse et les menaces sur les journalistes comoriens.

Mohamed Youssouf

HABARI ZA UDUNGA

Le chant des ténèbres

Il n'est pas rare de trouver quelqu'un pour vous dire qu'il ne croit plus à la politique et à plus forte raison aux politiciens. Dans les îles de la lune, il est en effet difficile de se faire une idée précise sur les positions défendues par les uns et les autres au sein du microcosme. La notion de droite et de gauche, si familier pour ceux qui suivent les événements chez « Maître Paul », la métropole, si chère aux habitants des colonies, ne semble pas dire grand-chose chez nous.

Nous écrivons souvent, qu'ici, on entre en « politique » par un concours de circonstances. Les partis politiques qui ont essayé de se maintenir contre vents et marées ne représentent pas grand monde en électoral. En effet, depuis l'indépendance c'est le parti présidentiel, du moment, qui a le vent en poupe.

Une des idées répandues dans les îles de la lune, est que ce sont les cadres et les intellectuels qui sont la cause de tous nos malheurs. Une idée des plus fallacieuses, quand nous savons que ces cadres et ces intellectuels ont toujours été à la solde des idées de la rue et des féodaux qui peuplent nos villes et campagnes.

Jamais les idées de lumières n'ont pu être mises en pratique. Par exemple quand un jeune frais et émoulu de l'Université débarque avec ses parchemins, il lui faut, le plus souvent, faire appel aux hommes en écharpe pour débusquer un poste dans la fonction publique.

Pour en revenir à la politique, nous savons que nos concitoyens ont appris à jongler avec

nos leaders sous les cocotiers. Le combat d'idées semble être laissé au profit de ceux qui ont quelque chose à donner, les entrepreneurs par exemple. Cependant, il arrive quelquefois qu'ils émettent un vote sanction, sans en mesurer bien sûr les conséquences pour la suite.

Toutefois, il serait malhonnête de dire que nos politiques sont tous pourris. Beaucoup d'entre eux nourrissent des grandes choses pour le pays. Le hic est que notre population a vécu ces quatre décennies beaucoup d'événement qui le rend plus que méfiante face aux promesses sans lendemain.

Et pourtant à ne rien faire, on peut arriver à croire qu'il n'y a rien à faire, disait quelqu'un quelque part. Chez nous, sous le soleil, que certains nous envient tant, nous avons toutes les peines du monde à nous mettre d'accord sur le chemin à prendre, pour une destinée, qui ne peut-être, que commune. Et malgré cela, le peuple ne demande qu'à croire ce qui lui semble bon pour l'avenir du pays et de ses enfants. C'est pourquoi vous le verrez toujours assister enthousiaste à certains meetings.

On dit souvent que le rêve est le propre de l'homme. Mais le fait est que l'on peut rêver un moment mais on ne peut pas rêver éternellement. Car même si les temps sont difficiles, on se permettra de rappeler ces paroles de Bertolt Brecht : « Au temps des ténèbres, chantera-t-on encore ? Oui, on chantera le chant des ténèbres ! ».

Mmagaza


Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani


Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



UNION DES COMORES

Quartier Oasis – Moroni / Petite Coulée
B.P 524 – Tél (269) 773 87 72 – Fax : 773 52 72
Email : ascobef@comorestelecom.km



ASCOBEF
ASSOCIATION COMORIENNE
POUR LE BIEN-ETRE
DE LA FAMILLE

FM
FONDS MONDIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRE

L'Association Comorienne pour le Bien-Etre de la Famille (ASCOBEF), Bénéficiaire Principal dans le cadre de l'exécution de la subvention du fond Mondial, sur la lutte contre la tuberculose en Union des Comores, a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de «*Réhabilitation des Locaux du Programme National de Lutte contre la Lèpre et de la Tuberculose (PNLT)*» -Sis à Moroni Djomani DLS.

L'ASCOBEF sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics en vigueur en Union des Comores, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions d'exclusion.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ASCOBEF sis à *Moroni quartier OASIS Moroni Petit Coulée Tél 77387 72 E-mail : ascobef@comorestelecom.km* et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée à compter du **08 août 2018** *contre un paiement non remboursable de 25 000 KMF*. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie à l'adresse ci-après : *ASCOBEF sis à Moroni quartier OASIS Moroni Petit Coulée* au plus tard le **[22 Aout 2018 à 12 heures]**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents, à l'adresse ci-après *[ASCOBEF sis à Moroni quartier OASIS Moroni Petit Coulée]*, le **22 Aout 2018 à 13heures**]. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *1 000 000KMF*. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *[45 jours]* à compter de la date limite de soumission.

* Le dossier doit être disponible dès le lancement de la procédure



Pharmacie de garde

Pharmacie TIA Asgaraly 763 54 30

JEUX AFRICAINS DE LA JEUNESSE, ALGÉRIE

"Même sans médailles, nos athlètes se sont montrés dignes"

Le 28 juillet dernier, les athlètes africains présents en Algérie, dans le cadre de la 3e édition des Jeux Africains de la Jeunesse ont mis fin aux festivités. En conférence de presse, tenue hier à Moroni, Ali Papa, chef de mission de la délégation comorienne, salue le comportement chevaleresque dont ont fait preuve les ambassadeurs de l'Athlétisme, l'Haltérophilie et du Karaté, dépêchés pour défendre la couleur nationale : « Même sans médailles, ils se sont montrés dignes ».

Après le Maroc (2010), Botswana (2014), l'Algérie (2018) vient de parfaire cette compétition multi disciplinaire du continent, appelée « Jeux Africains de la Jeunesse ou Jaj », réservés aux athlètes, filles et garçons, âgés de 14 à 18 ans. En conférence de presse, Ali Papa Mdjassiri, chef de mission des athlètes comoriens ne tarit pas d'éloges en faveur des athlètes comoriens : « On est parti avec 4 athlètes et trois accompagnateurs. Les compétiteurs se sont efforcés de remplir convena-



Les conférenciers du Comité Olympique

blement leur mission, sous un soleil accablant, avoisinant les 42 degrés. Même sans médailles, je pense qu'ils méritent un encouragement ». Une présence conquérante à cette 3e édition des Jaj était un passage incontournable pour une qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), prévus à Buenos Aires dans cinquante deux jours.

Athlétisme, niveau déplorable

Avec des résultats non convaincants, aucun de nos prétendants aux médailles ne verra les Joj d'Argentine d'octobre prochain (voir encadré). « Je déplore l'organisation de la Fédération Comorienne d'Athlétisme, une grande discipline

du pays. Avec une indemnité de 15 millions par an, versée assidûment par la Fédération internationale d'Athlétisme, ses athlètes ont un niveau faible. Mêmes se positionner sur des starters, ils sont incapables. Pourtant, c'est l'abécédaire de la discipline. Quel est l'avenir de nos athlètes, filles et garçons ? », regrette le conférencier. L'émissaire du

comité olympique conclut : « La participation régulière des athlètes comoriens, filles et garçons, au championnat de Madagascar, une compétition exclusivement nationale, relève de la fantaisie. C'est du cinéma ». Est-ce l'arbre qui cache une forêt ?

Bm Gondet

A/ Athlétisme

A1/ Fille : Djalimat Mahamoud, en 400 mètres (1 mn et 12 secondes) et en 800 m (2 mn 30),
A2/ Garçon : Mohamed Kamal, en 100 m (11 secondes 40) et en 200 m, absent pour blessure. "Victime d'une déchirure musculaire, il n'a pas pu se présenter sur la ligne de départ", précise Papa Mdjassiri-fils.

B/ Haltérophilie : Nizam Maoulida, a brillé, mais a été disqualifié, pour faute de « mordu »

C/ Karaté : Al-Houssein Ben Ali Mohamed, éliminé en quart de finale par un Béninois

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO
110 000KMF*
Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com**AB Aviation**

COMMUNIQUE

OBJET : VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU BENEFICE DE LA DOUANE DE MORONI.

Il sera procédé par l'entremise des ministères de maître MOHAHMED KOLE huissier de justice de Moroni, une vente aux enchères publiques, qui se tiendra le **samedi 11 aout 2018** à partir de **09h00** dans l'enceinte des douanes de Moroni-Port suivant le calendrier ci-après :

- La visite des marchandises se fera du **Mercredi 08 aout au vendredi 10 aout 2018** à partir de **09h30mn.**

- L'enlèvement des marchandises vendues aura lieu du **lundi 13 au samedi 18 aout 2018.**

- L'accès dans les lieux de la vente est préalable au paiement d'un droit de participation fixé à **50 000 fc** et d'une caution remboursable de **100 000 fc**, auprès du chargé d'encaissement des enchères.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES